

CA/CA

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1399 /DGD/ DU 26 SEP 2008

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Bureaux compétents pour les déclarations d'exonération.

REF : Décision n°07 du 18/04/2000.

Il me revient que les déclarations de mise à la consommation en exonération de droits et taxes, sont traitées de **façon indistincte**, dans tous les bureaux de douane d'Abidjan.

Cette pratique, contraire à l'esprit de la décision n°7 du 18 avril 2000 portant création de la section des exonérations, rend les contrôles difficiles et favorise la fraude douanière.

C'est pourquoi, en vue de corriger ce dysfonctionnement, j'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble du service et des usagers, les seuls bureaux compétents pour traiter les déclarations d'exonération.

▪ **Le bureau des régimes particuliers (ABJ 9)**

Il est compétent pour traiter l'ensemble des déclarations d'exonération portant sur les **marchandises générales**, à l'exception des véhicules et des produits pétroliers

▪ **Le bureau des douanes de Vridi-Pétrole (ABJ 4)**

Il est compétent pour traiter uniquement les déclarations d'exonération de produits pétroliers.

▪ **Le bureau des douanes du Guichet Unique Automobiles ((ABJ 6)**

Il est compétent pour traiter uniquement les déclarations d'exonération des véhicules.

Tout dépôt en douane de déclarations de mise à la consommation sous le régime exonératoire, qui ne respecterait pas cette spécialisation des bureaux, sera assimilé à une infraction et réprimé en tant que telle.

Je tiens au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.



Col. Major A. MANGLY

-Ampliations

- MEMEF/CAB..... 1
- Ministère du Commerce..... 1
- P.A.A..... 1
- FEDERMAR..... 1
- Synd. Transitaires S/C SAGA-CI..... 1
- Syndicat National des Transitaires..... 1
- FNISCI..... 1
- GPP..... 1
- Secrétaire Général de la Communauté Portuaire..... 1
- Syndinavi..... 1
- SIR..... 1
- OIC..... 1
- SIDP..... 1
- CGECI..... 1
- Toutes Directions Douanes..... 1